

FAIRE PARVENIR LE FORMULAIRE AINSI QUE LES DOCUMENTS REQUIS À L'ADRESSE SUIVANTE :

PERMIS ALIMENTAIRES

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

200, chemin Sainte-Foy, 11^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

INSTRUCTIONS

SECTION 1 : RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR (EXPLOITANT)

Nom : Un exploitant est un individu, une société, une association, une coopérative ou un organisme qui exploite une entreprise.

- a. Si vous demandez un permis en tant que personne physique qui exploite une entreprise, inscrivez votre nom sur le formulaire.
- b. Si vous demandez un permis en tant que personne morale ou en tant que société qui exploite une entreprise, inscrivez votre raison sociale sur le formulaire.

Adresse de correspondance : Inscrivez l'adresse nous permettant de communiquer avec la personne ressource par courrier.

Numéro de téléphone : Inscrivez le numéro de téléphone où il est possible de joindre la personne ressource.

Personne ressource : Inscrivez le nom de la personne mandatée lors des échanges avec le Ministère.

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : Si vous demandez un permis à titre de personne morale ou en tant que société, vous devez obligatoirement inscrire votre numéro d'entreprise du Québec, lequel vous a été attribué par le Registraire des entreprises du Québec. Prenez soin d'inscrire les dix chiffres de votre NEQ.

SECTION 2 : RENSEIGNEMENTS SUR L'ATELIER OÙ ONT LIEU LES ACTIVITÉS DE PRÉPARATION DE LA VIANDE

Nom de l'entreprise : Inscrivez le nom de votre entreprise (ou de votre commerce), c'est-à-dire le nom sous lequel les activités de préparation alimentaire sont effectuées.

Adresse de l'entreprise : Si l'adresse de l'endroit où se déroulent les activités de préparation est différente de votre adresse de correspondance, inscrivez l'adresse de votre entreprise.

Numéro de téléphone : Inscrivez le numéro de téléphone de votre entreprise.

SECTION 3 : CATÉGORIES DE PERMIS, DESCRIPTIONS DES OPÉRATIONS ET COÛTS

Pour choisir le permis qui correspond à vos besoins, référez-vous à la description des catégories de permis qui se trouve au début du *Guide : Demande de permis de vente en gros de produits carnés*. Veuillez cocher le type de permis désiré.

SECTION 4 : DOCUMENTS À JOINDRE À LA DEMANDE DE PERMIS

Vous devez joindre à votre demande le paiement des frais d'ouverture de dossier, dont le montant figure sur le formulaire. Toutefois, le coût du permis de vente en gros de produits carnés est payable avant l'inspection de conformité, soit après la construction et l'aménagement des locaux.

Assurez-vous de joindre tous les documents demandés. Ces documents sont indiqués dans le *Guide : Demande de permis de vente en gros de produits carnés*

SECTION 5 : SIGNATURE

Afin d'obtenir votre permis, le demandeur ou la personne autorisée, doit déclarer que les renseignements inscrits sur le formulaire sont vrais. Pour ce faire, vous devez :

- inscrire votre nom;
- signer et dater le formulaire.